

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-120 du 2 juillet 2025
Portant autorisation de signature du Pacte Territorial pour la Creuse**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 2 juillet à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de FONTANIERES, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 37	Votants : 44	POUR : 42
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 13	Absents : 5	Exprimés : 42

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, LUQUET A, MÉANARD, DESARMÉNIEN, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, FAUCHER, DESCHAMPS *suppléante* JOULOT.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à COTENTIN, MAZET à PAYARD J, VIALTAIX à DESGRANGES, BERGER à MORANCAIS, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, PINLON à FAUCONNET.

Excusés : BIGOURET, VERDIER, CONCHON, LEGRAND, GIRAUD LAJOIE, PAYARD C, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, LARGE, BREUIL, DUBSAY.

Absents : SIMONET B, ROULLAND, BRUNET, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Manuel NOVAIS

Rapporteur : Leïlha BERTHON, Vice-présidente

L'ANAH dont la mission est d'améliorer le parc privé de logements existants a décidé, lors de son conseil d'administration du 13 mars 2024 de déployer le « service public de la rénovation de l'habitat » (SPRH) par la mise en place de Pactes territoriaux France Rénov infra-régional.

Ces Pactes vont faire suite à la fin du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) au 31 décembre 2024 et à l'obligation aux propriétaires privés d'avoir recours à un opérateur agréé Mon accompagnateur Rénov pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov.

Ils feront l'objet d'une contractualisation avec un seul porteur en s'inspirant du modèle d'un programme d'intérêt général (R.327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) autour de trois volets que sont :

Dynamique territoriale : mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, parc privé et copropriétés),

Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus,

Accompagnement des publics précaires et très précaires sur les projets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou des travaux de résorption de l'habitat indigne.

Afin d'éviter toute rupture d'accompagnement des dossiers engagés par les deux opérateurs (Creuse habitat et Rénov 23) et au regard du calendrier de l'ANAH, le département de la Creuse et les EPCI locaux décident de porter, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partenariale, le PIG PTFR' Creuse avec une effectivité au 1er janvier 2025.

Adressé en préfecture
025-206007593-20250708-2025-120-DE
Date de réimpression : 08/07/2025
Date de réception en préfecture : 07/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il permettra de consolider les coopérations engagées depuis de longues années entre l'Etat, l'ANAH, le Département, les EPCI, et la Région Nouvelle Aquitaine sans augmenter les contributions financières des EPCI. Il s'inscrit dans le projet de « Maison de l'Habitat » souhaité par l'ensemble des parties prenantes.

Dans un souci d'opérationnalité, L'ANAH s'est engagée à mobiliser à titre gratuit une assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet URBANIS pour calibrer le montage financier et élaborer un modèle de conventionnement pour la fin du premier trimestre 2025.

Valérie SIMONET, Présidente, et Patrice MORANCAIS, vice-président du département de la Creuse ne prennent pas part aux échanges et au vote.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- APPROUVER le portage partenarial du PIG PTFR' Creuse par le département de la Creuse à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- VALIDER la convention de portage jointe en annexe ;
- DIRE que les crédits seront inscrits au budget ;
- AUTORISER la Présidente et le Vice-président à signer tout document relatif à ce dossier

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 8 juillet 2025
Pour copie conforme, le 8 juillet 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le Secrétaire de séance,
Manuel NOVAIS

